



## Flashs et communiqués du site de la Cgt

### Défense des retraites



## Retraite

### Une rentrée qui va compter !

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a examiné le projet de loi sur la réforme des retraites. Si les travaux de cette commission constituent un passage obligé dans la procédure législative, c'est bien l'étape qui s'engagera, d'abord à l'Assemblée nationale le 6 septembre, puis au Sénat, qui sera décisive.

Comme on s'y attendait, le débat n'a pas eu lieu. Gouvernement et parlementaires UMP ont fait feu de tout bois pour empêcher la discussion sur les points les plus importants de la réforme, en particulier le report de l'âge légal (62 ans) et de l'âge du taux plein (67 ans).

Ainsi, tous les amendements qui contestaient le fond de la réforme ont été jugés irrecevables, sous couvert de l'article 40 de la constitution. Par ailleurs, les temps de parole étaient chronométrés, chaque intervention ne pouvant excéder 2 minutes.

Les quelques amendements adoptés par la commission n'affectent pas la teneur du projet et son caractère régressif.

Jamais une réforme d'une telle importance n'avait été traitée avec un tel mépris de la démocratie la plus élémentaire. C'est d'abord la démocratie sociale qui a été foulée aux pieds. C'est maintenant la démocratie politique.

La majorité parlementaire est apparue plus que jamais aux ordres du Medef avec des propositions d'amendements tendant à durcir le texte du gouvernement.

Ce dernier a joué la modération, souhaitant conserver pour septembre quelques marges de manœuvres. Cette posture confirme la pertinence du rendez-vous du 7 septembre prochain.

Seule la mobilisation la plus large des salariés, dès le 7 septembre prochain, permettra d'imposer d'autres choix à ce gouvernement.

Montreuil, le 23 juillet 2010